



DÉLIBÉRATION TRANSFERT DE COMPETENCE IRVE

L'an deux mille dix-huit, le huitième jour du mois de décembre, à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Christian GAUTHIER, Jean-Luc DESMARET, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Bernard LEON, Jean-Louis HOSTALIER, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Gilles GUERET, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Elisabeth BRUSSAT, Pascal CAILLET, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Jean-Luc BUSSON, Gérard CHANSARD, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain PAULET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Marcel BARGEON, Christian FERRET, Daniel QUENIN, René HERAUT, Daniel CRAMER, Marc-Antoine DEVERNOIX, Guy GRAVOIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Laurent BEGON, , Jean-Paul CHANAL, Jean-Luc COUPAT, Bernadette DUTHEIL, Anthony LEROY, Jean-Paul POUZADOUX, André GAUTHIER, Stéphane BARDIN, Christian MELIS, Guy GALLAIS, Dominique BRIAT, Olivier ARNAL, Jacqueline BOLIS, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Bernard JARLETON, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Bruno PONTRUCHER, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Alphonse BELLONTE, Jean-Louis MOREAU, Jacques LARDANS

Pouvoirs :

Bernard VELLETT à Alain PAULET, Jean-Louis RABAT à Anthony LEROY, Eric BRUGIERE à Gérard ROUX, Pierre METZGER à Jean-Pierre SAUVANT, Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Fabien GAYARD à Michel MIRAND, Laurent MASSELOT à Roch MENES



Délibération 2018-12-08-02

Monsieur le Président expose à l'assemblée que lors du dernier conseil syndical, le quorum n'était plus atteint lors du vote sur le transfert de compétence des IRVE, il convient de procéder à un nouveau vote.

Le Président propose au Conseil Syndical :

- D'approuver les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE : Infrastructures de charges pour véhicules électriques telles que définies dans l'annexe jointe chapitre 5.
- D'autoriser le Président à signer les conventions de financements et de transfert de compétence avec les collectivités.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	80
Nombre de pouvoirs	7

Pour : 69 Contre : 3 Blanc : 2 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 14/12/2018 et de la publication le 14/12/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 08 décembre 2018
Pour copie conforme
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

